



Charte du Comité des finances

I. Objectif

Le Comité des finances (le « Comité ») est nommé par le Conseil d'administration (le « Conseil ») de Groupe Santé Devonian Inc. (la « Société ») afin d'aider le Conseil à superviser les politiques financières, les stratégies de capital, les initiatives de financement et les transactions stratégiques, en mettant particulièrement l'accent sur les considérations financières propres à une entreprise de biotechnologie. Le Comité soutient la mission de la Société de développer, commercialiser et étendre des innovations en sciences de la vie tout en assurant une performance financière durable et une conformité aux exigences du NASDAQ.

II. Composition

- Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs indépendants, chacun répondant aux exigences d'indépendance du NASDAQ et possédant une expertise financière pertinente pour l'industrie biotechnologique.
- Les membres du Comité sont nommés annuellement par le Conseil, qui peut les révoquer à sa discrétion.
- Le Conseil désigne un président parmi les membres du Comité.

III. Responsabilités

Le Comité assiste le Conseil en exerçant les fonctions suivantes :

1. Levée de fonds et financement stratégique

- Examiner et recommander les plans de levée de fonds, incluant les émissions d'actions, dettes convertibles, dettes de capital-risque, revenus de licences et financements non dilutifs (ex. : NIH, BARDA, CIHR, EIC, etc.).
- Superviser l'utilisation des fonds levés afin d'assurer leur alignement avec les priorités de R&D et l'avancement du pipeline.
- Suivre l'horizon de trésorerie de la Société, le taux de consommation et l'alignement de la stratégie de financement avec les jalons de développement.

2. Planification financière et suivi budgétaire

- Examiner et recommander les budgets annuels et pluriannuels, notamment en ce qui concerne les dépenses de R&D, le financement des essais cliniques et les coûts de préparation réglementaire.
- Évaluer la performance financière par rapport aux plans, y compris les coûts des essais cliniques de phase I à III et les modèles financiers liés à la mise sur le marché.



- Évaluer l'allocation des capitaux entre les programmes internes et les collaborations/licenciements externes.

3. Transactions stratégiques et partenariats

- Évaluer et recommander les aspects financiers des partenariats stratégiques, accords de co-développement, cessions de redevances et accords de licence.
- Superviser la diligence raisonnable financière et les évaluations des risques pour les acquisitions, coentreprises, cessions ou alliances stratégiques impliquant des actifs du pipeline ou des technologies de plateforme.

4. Structure de capital et trésorerie

- Recommander les politiques liées à la structure du capital incluant les ratios dette/capitaux propres, actions privilégiées, bons de souscription et facilités de crédit.
- Superviser les stratégies d'investissement des liquidités de la Société, en mettant l'accent sur la liquidité, la préservation du capital et les meilleures pratiques du secteur biotechnologique.

5. Gestion des risques et assurances

- Surveiller les risques financiers de la Société, y compris ceux liés aux essais cliniques, à l'incertitude réglementaire, aux litiges liés à la PI et aux vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement.
- Revoir et recommander une couverture d'assurance appropriée, notamment en matière de responsabilité des dirigeants (D&O), essais cliniques et responsabilité produit.

6. Conformité et réglementation

- S'assurer que la stratégie financière est conforme aux exigences de la SEC, du NASDAQ et aux pratiques comptables propres au secteur biotech, y compris la comptabilisation des subventions et jalons.

IV. Réunions et procédures

Le Comité se réunit au moins trimestriellement, ou plus fréquemment si nécessaire. La majorité des membres constitue le quorum.

Les membres peuvent participer en personne ou virtuellement et peuvent inviter la direction, des auditeurs ou des conseillers externes.

V. Pouvoirs et ressources

Le Comité peut faire appel à des conseillers financiers externes, banquiers d'investissement spécialisés, consultants en finances cliniques ou avocats spécialisés.



La Société fournit les ressources financières nécessaires à l'exercice des fonctions du Comité.

VI. Rapport et révision de la charte

Le Comité rend compte régulièrement de ses activités, recommandations et décisions au Conseil.

Il révisé annuellement la présente Charte et propose les modifications nécessaires au Conseil.